

# LONDA 2025

Rapport sur les droits numériques et l'inclusion en Afrique

## Tanzanie

Rapport national



PARADIGM  
INITIATIVE



# LONDA 2025

## Rapport sur les droits numériques et l'inclusion en Afrique

Rapport produit et publié par Paradigm Initiative  
Avril 2026

Cette publication peut être reproduite à des fins non commerciales sous n'importe quelle forme, à condition que le crédit approprié soit accordé aux éditeurs et que l'œuvre soit présentée sans aucune déformation.

**Copyright ©2026 Paradigm Initiative**

374 Borno Way, Yaba, Lagos, Nigeria.  
media@paradigmhq.org  
www.paradigmhq.org



Licence Creative Commons Attribution  
- Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de  
Modification (CC BY-NC-ND)

ISBN: 978-978-68-6631-4



# Tanzanie

Par Anonyme

## Résumé

Ce rapport traite de la situation des droits numériques et de l'inclusion numérique en Tanzanie. Au fil des ans, la Tanzanie a déployé de nombreux efforts pour réduire la fracture numérique. De plus, le pays a adopté des politiques en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC) ainsi que des cadres juridiques favorables afin de mettre en place un écosystème numérique solide. Malgré les efforts déployés à travers

diverses mesures législatives, notamment la Constitution de la République-Unie de Tanzanie, il subsiste des domaines très préoccupants qui ont un impact disproportionné sur différentes catégories de la population du pays.<sup>1</sup> Le rapport a utilisé une combinaison de méthodes de recherche qualitative, spécialement une analyse documentaire, une analyse des politiques et du cadre juridique, ainsi que le suivi et l'observation des tendances en matière de droits numériques tout au long de l'année. Le rapport s'est également appuyé sur l'indice « The Score », développé par Paradigm Initiative, pour évaluer la conformité

1. CIPESA, « État de la liberté sur Internet en Afrique 2024 : la démocratie électorale et la technologie en Afrique : écueils et promesses » (consulté le 6 novembre 2025) [https://cipesa.org/wp-content/files/reports/State\\_of\\_Internet\\_Freedom\\_in\\_Africa\\_Report\\_2024.pdf](https://cipesa.org/wp-content/files/reports/State_of_Internet_Freedom_in_Africa_Report_2024.pdf)

avec la Déclaration de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) et analyser l'état des droits numériques. Ce rapport s'appuie sur une recherche documentaire portant sur les lois existantes, les politiques, les notes d'orientation, l'actualité, d'autres rapports et les commentaires de différentes parties prenantes. La Tanzanie est modérément conforme, car il existe des domaines à améliorer, tels que la révision et l'élaboration de lois spécifiques.

La Commission de protection des données personnelles (PDPC) a rendu en août 2025 sa toute première décision concernant la protection des données des enfants, soulignant ainsi sa position proactive en matière d'application de la loi.<sup>2</sup> Ce rapport vise à faire la lumière sur la situation actuelle, à identifier les lacunes et à formuler des recommandations pour aider l'espace numérique tanzanien à prospérer.



2. Fin and Law. (20 août 2025). La Commission tanzanienne de protection des données à caractère personnel rend sa décision sur la protection des données des enfants. <https://finandlaw.co.tz/2025/08/20/the-tanzania-personal-data-protection-commission-issues-its-decision-on-protection-of-childs-data/>

## Introduction

En 2016, l'écosystème numérique de la Tanzanie en était encore à un stade relativement précoce. L'accès à Internet était limité, en particulier dans les zones rurales où réside la majorité de la population. La connectivité mobile se développait, mais l'infrastructure haut débit restait inégale, et l'utilisation d'Internet était largement confinée aux centres urbains. Au cours de cette période, l'environnement réglementaire s'appuyait de plus en plus sur des lois restrictives telles que la loi sur les services médiatiques (2016), qui a jeté les bases de la criminalisation de l'expression en ligne et du contrôle des espaces numériques.<sup>3</sup>

Entre 2017 et 2019, la Tanzanie a connu une croissance progressive du nombre d'abonnements mobiles et Internet, parallèlement à des inquiétudes croissantes concernant la surveillance et l'utilisation abusive des données personnelles. Les allégations de personnalités de l'opposition et de journalistes, notamment selon lesquelles des entreprises de télécommunications auraient partagé des données d'utilisateurs avec le gouvernement, ont mis en évidence les premiers signes avant-coureurs d'une protection insuffisante

des données. Dans le même temps, la société civile et les médias indépendants ont commencé à signaler une intensification des pressions, des arrestations et de la censure liées à l'activité en ligne, reflétant un rétrécissement de l'espace civique numérique.

En 2020, ces défis sont devenus plus visibles lors des élections générales, lorsque le gouvernement a imposé des coupures partielles d'Internet et des restrictions sur les réseaux sociaux.<sup>4</sup>

Ces mesures ont démontré la volonté croissante de l'État d'interférer avec l'accès à Internet pendant les périodes d'activité politique, renforçant les préoccupations soulevées dans les précédents rapports de Londa concernant les coupures d'Internet, la liberté d'expression et l'accès à l'information.

Entre 2021 et 2023, l'utilisation d'Internet a continué de se développer, principalement grâce au haut débit mobile. Cependant, cette croissance s'est accompagnée de lacunes réglementaires persistantes. Les lois sur la cybercriminalité, les transactions électroniques et la modération des contenus en

3. Loi sur les services médiatiques de 2016 (République-Unie de Tanzanie) (consulté le 6 novembre 2025), <https://www.parliament.go.tz/uploads/bills/1454936437-The%20Media%20Services%20Act,%202016.pdf>

4. NetBlocks, « Internet perturbé en Tanzanie à la veille des élections présidentielles de 2020 » (consulté le 6 novembre 2025), <https://netblocks.org/reports/internet-disrupted-in-tanzania-on-eve-of-presidential-elections-oy-9abny3>

lignes ont été activement appliquées, souvent de manière à restreindre de façon disproportionnée la liberté d'expression et l'accès à l'information. Bien que la loi sur la protection des données à caractère personnel ait été promulguée en 2022, elle a été critiquée pour ses dispositions vagues, notamment l'absence de délais clairs pour l'enregistrement et la notification des responsables du traitement et des sous-traitants.<sup>5</sup> En conséquence, la conformité de la Tanzanie aux normes régionales en matière de droits numériques est restée au mieux modérée.

En 2024, la Tanzanie a réalisé des progrès institutionnels notables. Le gouvernement a inauguré une Autorité de protection des données le 3 avril 2024,<sup>6</sup> signalant ainsi son intention de renforcer la gouvernance des données. Le lancement de la Stratégie pour l'économie numérique de la Tanzanie 2024-2034 a également reflété les efforts visant à positionner le pays comme une plaque tournante numérique régionale en Afrique de l'Est.<sup>7</sup> Les six piliers de cette stratégie, à savoir l'infrastructure numérique, la gouvernance, les compétences, l'innovation, l'inclusion et

les services financiers numériques, ont défini une vision ambitieuse visant à tirer parti des technologies numériques pour favoriser la croissance économique et le développement social. Cependant, ces avancées politiques se sont accompagnées de préoccupations persistantes en matière de réglementation et de droits. Les sanctions imposées aux détenteurs d'informations pour avoir divulgué des informations en vertu de la loi sur l'accès à l'information sont restées disproportionnellement sévères, ce qui a eu un effet dissuasif sur la transparence. Les mesures gouvernementales ont continué à entraver l'accès à l'information par le biais d'un ralentissement délibéré de l'Internet et de restrictions imposées aux plateformes.

En mai 2025, les autorités ont restreint l'accès à X (anciennement Twitter), limitant ainsi le débat civique en ligne.<sup>8</sup> De plus, l'introduction de la politique tanzanienne relative aux réseaux privés virtuels (VPN) en 2024 a exposé les communautés vulnérables à des risques accrus.<sup>9</sup> Alors que les VPN permettaient auparavant une expression anonyme plus sûre, les utilisateurs étaient désormais tenus

5. Loi n° 11 de 2022 relative à la protection des données à caractère personnel (République-Unie de Tanzanie) (consulté le 6 novembre 2025), <https://tanzlii.org/akn/tz/act/gn/2023/395b-1/eng%402023-06-13>
6. La Tanzanie lance la Commission de protection des données à caractère personnel (PDPC) le 3 avril 2024 (consulté le 6 novembre 2025), <https://www.thecitizen.co.tz/tanzania/news/national/tanzania-launches-commission-to-oversee-personal-data-protection-4577912>
7. Ministère de l'Information, de la Communication et des Technologies de l'information « Stratégie de l'économie numérique de la Tanzanie 2024-2034 » (2024) [https://www.ictc.go.tz/public/documents/tanzania\\_digital\\_economy\\_strategy.pdf](https://www.ictc.go.tz/public/documents/tanzania_digital_economy_strategy.pdf) (consulté le 10 novembre 2025)
8. Afrique des minorités « Ma vie privée compte » : la nouvelle politique de la Tanzanie en matière de VPN expose les personnes LGBTQ+ (2024) <https://minorityafrica.org/my-privacy-matters-tanzanias-new-vpn-policy-leaves-lgbtq-individuals-exposed/> (consulté en novembre 2025)
9. 3 Daily News « La croissance numérique favorise l'inclusion des jeunes et la connectivité » (2025) <https://daily-news.co.tz/digital-growth-spurs-youth-inclusion-connectivity/> (consulté le 5 janvier 2026).

d'obtenir une autorisation gouvernementale, supprimant de fait une couche essentielle de confidentialité et de sécurité numérique pour ceux qui en avaient le plus besoin.

En 2025, le paysage numérique de la Tanzanie présente un mélange complexe de progrès et de défis persistants. Selon le recensement national de 2022, la population s'élève à environ 61 millions d'habitants, dont la majorité vit dans les zones rurales.<sup>10</sup> En septembre 2025, le pays comptait 56,3 millions d'abonnements Internet actifs, ce qui correspond à un taux de connectivité estimé entre 82,6 et 87 %.<sup>11</sup>

Les appareils mobiles dominent l'utilisation d'Internet, avec plus de 99 % des utilisateurs accédant à Internet via des smartphones, ce qui favorise la croissance des services de paiement mobile, du commerce électronique et des services en ligne. Pourtant, les pratiques réglementaires continuent de porter atteinte aux droits numériques. Le 29 octobre 2025, lors des élections générales en Tanzanie, le gouvernement a imposé une coupure totale d'Internet à l'échelle nationale qui a duré cinq jours et six heures,<sup>12</sup> marquant une escalade significative par rapport aux

coupures partielles observées en 2020. Le gouvernement n'a pas seulement ordonné une coupure, mais a également instauré un couvre-feu dans la grande ville de Dar es Salaam, déployé des militaires dans les grandes villes et suspendu les activités économiques, y compris les écoles, pendant toute la durée de la coupure.

Un reportage de Cable News Network (CNN), corroboré par des vidéos d'investigation montrant des violences policières enregistrées par des citoyens pendant la coupure, a confirmé ces faits.<sup>13</sup>

Contrairement à 2016, où le principal défi de la Tanzanie était une connectivité limitée, l'année 2025 se caractérise par une expansion généralisée des infrastructures, mais par un rétrécissement de l'espace civique en ligne. Alors que le pays est passé d'un accès limité à Internet à une connectivité quasi universelle sur le plan technique, l'accès effectif, l'inclusion numérique et la protection des droits numériques n'ont pas progressé au même rythme. Les mesures réglementaires prises à l'encontre de la dissidence politique, telles que les coupures d'accès, la surveillance et les restrictions imposées aux

10. National Sensus « National Sensus 2022 » (2022) <https://sensa.nbs.go.tz/> (consulté le 14 décembre 2025).

11. Autorité de régulation des communications de Tanzanie « Rapport sur les statistiques des communications pour le trimestre se terminant en septembre 2025 » (2025) [https://www.tcra.go.tz/uploads/text-editor/files/Communication%20statistics%20report%20for%20quarter%20one%20ending%20September%202025\\_1760792820.pdf](https://www.tcra.go.tz/uploads/text-editor/files/Communication%20statistics%20report%20for%20quarter%20one%20ending%20September%202025_1760792820.pdf) (consulté le 14 décembre 2025).

12. Paradigm Initiative « Communiqué de presse : la coupure d'Internet en Tanzanie et la suspension actuelle de X ont coûté plus de 238 millions de dollars, prévient Paradigm Initiative » (2025) <https://paradigmhq.org/tanzanias-internet-blackout-cost-over-us-238-million/> (consulté le 6 janvier 2026). Paradigm Initiative

13. CNN « "Oh mon Dieu, c'est notre Tanzanie" : la police tanzanienne tire sur des manifestants et des fosses communes sont à craindre » (2025) <https://edition.cnn.com/2025/11/21/africa/tanzania-police-shooting-protesters-deadly-election-intl-invs> (consulté le 21 novembre 2025)

plateformes, continuent de compromettre les avancées réalisées grâce aux réformes politiques et aux investissements dans les infrastructures.

Ce rapport vise à faire la lumière sur la situation actuelle, à identifier les lacunes et à formuler des recommandations pour aider l'espace numérique tanzanien à prospérer. Ce rapport s'appuie sur une analyse documentaire des lois, politiques, notes d'orientation, actualités, autres rapports et commentaires existants provenant de différentes parties prenantes.

## Accès à Internet

### et perturbations

La disponibilité des réseaux mobiles (présence du signal) est élevée à l'échelle nationale, la majeure partie de la population se trouvant à portée des réseaux 2G/3G/4G grâce à une expansion massive des infrastructures. La 2G couvre presque toutes les zones, tandis que la 3G et la 4G atteignent environ 93 à 94 % de la population. La couverture 5G est en plein essor et touche désormais environ 26 à 29 % de la population.<sup>14</sup> Le nombre d'abonnements à Internet a considérable-

ment augmenté: en septembre 2025, on comptait plus de 56 millions d'abonnements Internet actifs, portant le taux de pénétration global à environ 80 à 83 % de la population; toutefois, DataReportal indique que le taux de pénétration d'Internet s'élevait à 29,1 % de la population totale en Tanzanie à la fin de 2025.<sup>15</sup> Le haut débit mobile représente la quasi-totalité de l'utilisation d'Internet (plus de 99 %), car la plupart des abonnés se connectent via des smartphones ou des appareils mobiles plutôt que via le haut débit fixe.

Si les statistiques nationales sur les infrastructures montrent une couverture étendue, il subsiste une fracture numérique évidente entre les zones urbaines et rurales, notamment en termes d'utilisation effective et d'accès réel. Les signaux réseau, par exemple la 3G/4G, ont tendance à être disponibles de manière plus fiable dans les centres urbains où la densité de population et les bénéfices commerciaux justifient les investissements, tandis que les zones rurales présentent souvent des lacunes de couverture ou des connexions de moindre qualité. Une analyse indépendante du marché des télécommunications indique que les fournisseurs et les initiatives politiques s'efforcent d'étendre la couverture rurale, mais des lacunes persistent en raison des coûts et de la faible demande dans les régions peu peuplées. Les

14. Extensia.Tech « Tanzanie : l'adoption des services de télécommunications devrait augmenter au premier trimestre 2025/2026 » (2025) <https://extensia.tech/tanzania-telecoms-services-adoption-to-increase-in-the-first-quarter-of-2025-2026/> (consulté le 5 janvier 2026).

15. DataReportal « Numérique 2026 : Tanzanie » (2025) <https://datareportal.com/reports/digital-2026-tanzania> (consulté le 5 janvier 2026).

zones urbaines affichent des taux d'utilisation d'Internet et de possession de technologies de l'information et de la communication (TIC) nettement plus élevés que les zones rurales. D'après le recensement de 2022 et les données sur les TIC (la ventilation démographique la plus récente disponible), environ 27,3 % des habitants des zones urbaines utilisaient Internet, contre seulement environ 7,7 % des habitants des zones rurales.<sup>16</sup>

Lors des élections législatives tanzaniennes du 29 octobre 2025, les autorités ont imposé une restriction d'Internet à l'échelle nationale, perturbant gravement les données mobiles et l'accès aux réseaux sociaux tels que Facebook et WhatsApp.<sup>17</sup> Cette coupure a débuté dès l'ouverture des bureaux de vote et a coïncidé avec des manifestations et des signalements de violences, suscitant de vives inquiétudes quant à la censure et à la suppression d'informations à un moment crucial pour la démocratie.<sup>18</sup>

Malgré une couverture étendue du réseau mobile en Tanzanie, l'accès à Internet en 2025 reste limité par des problèmes d'accessibilité financière et de qualité. Les données

mobiles et les appareils connectés à Internet restent coûteux par rapport aux revenus moyens, en particulier pour les ménages ruraux et à faibles revenus, tandis que la qualité de la connexion est inégale, les zones urbaines bénéficiant de services plus rapides et plus stables que les régions rurales, qui connaissent des vitesses plus lentes, des encombrements et des coupures fréquentes. Cette disparité entre la couverture nominale et la connectivité effective continue de renforcer la fracture numérique entre les zones urbaines et rurales.<sup>19</sup>

## Liberté d'expression

### en ligne et accès à

### l'information

En 2025, le cadre juridique tanzanien régissant l'expression en ligne restait fortement orienté vers la restriction plutôt que vers la protection, malgré les garanties constitutionnelles de liberté d'expression. Des lois telles que la loi sur la cybercriminalité (2015)<sup>20</sup>, le

16. Bureau national des statistiques et Bureau du statisticien en chef du gouvernement (OCGS) « Analyse des technologies de l'information et de la communication en Tanzanie » (2025) <https://www.nbs.go.tz/uploads/statistics/documents/en-1764330874-Information%20and%20Communication%20Technology%20%20Analysis%20%20in%20Tanzania.pdf>? (consulté le 5 janvier 2026).
17. TechCabal « La Tanzanie restreint l'accès à Internet alors que les citoyens votent aux élections législatives » (2025) <https://techcabal.com/2025/10/29/tanzania-restricts-internet-as-citizens-vote-in-general-election/> (consulté le 5 janvier 2026).
18. The Condia « L'Internet ralentit en Tanzanie le jour des élections » (2025) <https://thecondia.com/tanzania-internet-shutdown-election-2025/> (consulté le 5 janvier 2026).
19. Banque mondiale « Diagnostic de l'économie numérique en Tanzanie » (2022) <https://www.worldbank.org> (consulté le 14 décembre 2025).
20. Loi sur la cybercriminalité, loi n° 14 de 2015 (la loi sur la cybercriminalité).

règlement sur les communications électroniques et postales (contenu en ligne) (2020)<sup>21</sup>, la loi sur les services médiatiques (2016) et les dispositions du Code pénal relatives à la sédition et aux fausses informations continuent d'être utilisées pour étouffer la liberté d'expression en ligne. Ces lois contiennent des dispositions vagues et trop générales, en particulier celles qui criminalisent les informations fausses, trompeuses ou offensantes, lesquelles ont été utilisées contre des journalistes, des militants et des figures de l'opposition pour leurs propos en ligne.<sup>22</sup> Du point de vue du droit international des droits de l'homme, ces restrictions ne satisfont pas aux exigences de légalité, de nécessité et de proportionnalité prévues par l'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP)<sup>23</sup> et l'article 9 de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples.

Les protections juridiques relatives à l'accès à l'information restent faiblement mises en œuvre dans la pratique. Bien que la loi tanzanienne sur l'accès à l'information garantisse formellement le droit du public de rechercher et de recevoir des informations détenues par les organismes publics, son efficacité en

2025 était limitée.<sup>24</sup> L'absence d'une commission de l'information pleinement indépendante et opérationnelle continue de nuire à l'application de la loi, privant les citoyens de recours efficaces lorsque leurs demandes d'accès sont rejetées. Les organisations de la société civile signalent que les autorités publiques invoquent fréquemment des exemptions générales liées à la sécurité nationale ou à l'ordre public, ce qui se traduit par une transparence limitée et des pratiques de divulgation incohérentes.<sup>25</sup> Ces lacunes ne répondent pas aux normes internationales exigeant un contrôle indépendant, une divulgation proactive et des mécanismes de recours efficaces.

La censure et la suppression de contenus se sont intensifiées en 2025, en particulier pendant les élections et les périodes de tension politique. Les autorités ont ordonné des coupures d'Internet, des suspensions de plateformes et des restrictions de contenu affectant les réseaux sociaux et les espaces de discussion en ligne. L'Autorité de régulation des communications de Tanzanie (TCRA) a également suspendu la plateforme en ligne JamiiForums durant 90 jours en septembre 2025, l'accusant de publier des contenus

21. Règlement de 2020 sur les communications électroniques et postales (contenu en ligne) (le Règlement sur le contenu en ligne).
22. ARTICLE 19 « Tanzanie : lois restreignant la liberté d'expression » (2025) <https://www.article19.org/region/tanzania/> (consulté le 17 février 2026).
23. Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) <https://www.ohchr.org/en/instruments-mechanisms/instruments/international-covenant-civil-and-political-rights> (consulté le 4 janvier 2026).
24. Loi sur l'accès à l'information, loi n° 6 de 2016 (la loi sur l'accès à l'information).
25. Twaweza « Analyse de la loi n° 6 de 2016 sur l'accès à l'information » (2017) <https://twaweza.org/wp-content/uploads/2021/05/Twaweza-ATI-Act-Analysis-BT130217.pdf> (consulté le 17 février 2026).

qui « induisent le public en erreur » et menacent l'unité nationale.<sup>26</sup> À la suite de cette coupure, les utilisateurs de téléphones portables ont reçu des messages les avertissant que le partage d'images ou de vidéos jugées provocatrices pouvait entraîner des accusations de trahison.<sup>27</sup> Les groupes de défense des droits humains et les organisations de la société civile ont fermement condamné ces mesures, arguant que les restrictions sur Internet portaient atteinte à la liberté d'expression, limitaient la couverture médiatique et violaient les droits des citoyens à un moment crucial pour la participation politique.<sup>28</sup> Des directives réglementaires ont été émises à l'intention des grandes plateformes telles que Meta, afin de restreindre ou de supprimer les contenus jugés illégaux au regard de la législation nationale. Les comptes Meta de la célèbre militante Mange Kimambi<sup>29</sup> et de Maria Sarungi Tsehai ont fait l'objet de restrictions. Les comptes Instagram de Kimambi ont été supprimés, au motif de « récidive » et de violations répétées des normes communautaires, tandis que la page Instagram de Maria Sarungi Tsehai a été soumise à une re-

striction géographique à l'intérieur de la Tanzanie à la suite de ce que Meta a qualifié d'« ordonnance judiciaire des autorités de régulation tanzaniennes ».<sup>30</sup>

Plusieurs personnalités tanzaniennes de premier plan ont été arrêtées avant et après les élections pour des contenus partagés sur des plateformes numériques. Le 9 avril 2025, Tundu Lissu, éminent leader de l'opposition et président du principal parti d'opposition, le Chama cha Demokrasia na Maendeleo (CHADEMA), qui signifie en swahili « Parti pour la démocratie et le progrès », a été arrêté et inculpé de trahison et d'infractions connexes, notamment pour des déclarations publiques et des actions appelant à une réforme électorale qui ont été largement diffusées en ligne et hors ligne.<sup>31</sup> La femme d'affaires et influenceuse sur les réseaux sociaux Jennifer Bilikwija Jovin, plus connue sous le nom de Niffer, a été arrêtée fin octobre 2025 et inculpée de trahison en lien avec les manifestations qui ont entouré les élections générales du 29 octobre 2025. Les procureurs ont allégué qu'elle et 239 autres personnes

26. Human Rights Watch « Tanzanie : l'intensification de la répression menace les élections » (2025) <https://www.hrw.org/news/2025/09/29/tanzania-deepening-repression-threatens-elections> (consulté le 14 décembre 2025)
27. Africanews « La Tanzanie rétablit partiellement l'accès à Internet, mais met en garde contre le partage d'images » (2025) <https://www.africanews.com/2025/11/04/tanzania-partially-restores-internet-access-warns-against-image-sharing/> (consulté le 14 décembre 2025)
28. Projet CADE « Des groupes de défense des droits numériques exhortent la Tanzanie à garantir les libertés en ligne avant les élections générales » (2025) <https://cadeproject.org/updates/digital-rights-groups-urge-tanzania-to-guarantee-online-freedoms-ahead-of-general-election/> (consulté le 14 décembre 2025).
29. BBC News « Meta restreint les comptes d'activistes tanzaniens à la demande du gouvernement » (2025) <https://www.bbc.com/news/articles/cwyv7ggqjpo> (consulté le 10 décembre 2025).
30. Le Rapport Africain « La répression en Tanzanie passe au numérique : Meta bloque deux militants de premier plan » (2025) <https://www.theafricareport.com/401302/tanzania-crackdown-goes-digital-meta-blocks-two-leading-activists/> (consulté le 14 décembre 2025).
31. BBC News « Le chef de l'opposition tanzanienne accusé de trahison » (2025) <https://www.bbc.com/news/articles/c98gg7172ymo> (consulté le 10 novembre 2025).

avaient participé à des actions liées aux troubles du jour du scrutin et, dans une affaire de trahison connexe, elle a fait l'objet de chefs d'accusation distincts prétendument liés à son comportement avant les élections.<sup>32</sup> Amani Golugwa, secrétaire général adjoint du CHADEMA, a été arrêté début novembre 2025 dans le cadre d'une vaste campagne de répression et inculpé, avec des centaines d'autres personnes, pour son implication présumée dans les manifestations qui ont suivi l'élection contestée. Les autorités ont en partie qualifié ces faits de cas de trahison liés à l'incitation et à la coordination.<sup>33</sup> Le 26 novembre 2025, le procureur général avait retiré les accusations de trahison contre 220 jeunes arrêtés après les troubles liés aux élections générales, bien que les poursuites pour trahison se soient poursuivies contre Jenifer « Niffer » Jovin et un autre suspect.<sup>34</sup> Cette arrestation, liée au droit des jeunes de protester contre des élections injustes et de partager sur les plateformes numériques ce qui s'est passé le 29 octobre 2025, montre un recul de la liberté d'expression et le fait que les citoyens sont sanctionnés pour cela.

## Désinformation sexiste

En Tanzanie, les femmes et les filles engagées dans la vie publique, notamment les femmes politiques, les journalistes et les défenseurs des droits humains (DDH), sont touchées de manière disproportionnée par la désinformation sexiste et la violence sexiste facilitée par la technologie (TFGBV). Les menaces en ligne, la désinformation et les campagnes de haine ciblent les femmes en raison de leur genre et de leur identité politique, sapant leur crédibilité, décourageant leur participation et amplifiant la stigmatisation.

La TFGBV est reconnue comme une menace numérique croissante en Tanzanie, avec des abus tels que les discours de haine, les menaces et les campagnes de désinformation coordonnées visant souvent à réduire au silence et à discréditer les femmes occupant des fonctions politiques et civiques, en particulier pendant les cycles électoraux et les périodes de tensions politiques accrues.<sup>35</sup> Les abus en ligne liés au genre en Tanzanie comprennent les discours de haine, le cyber

32. Le Citizen « Niffer et 21 autres personnes inculpés de trahison et d'infractions connexes » (2025) <https://www.thecitizen.co.tz/tanzania/news/national/niffer-21-others-charged-with-treason-and-related-offenses-5256794> (consulté le 14 décembre 2025).
33. France 24 « La Tanzanie arrête une figure de proue de l'opposition alors que des centaines de personnes font face à des accusations de trahison » (2025) <https://www.france24.com/en/africa/20251108-tanzanian-police-arrest-top-opposition-official-hundreds-charged-with-treason> (consulté le 14 décembre 2025)
34. The Chanzo. (26 novembre 2025). Le procureur général retire les accusations de trahison contre 220 autres personnes liées aux troubles électoraux. <https://thechanzo.com/2025/11/26/dpp-withdraws-treason-cases-against-another-220-linked-to-election-unrest/>
35. Fondation Zaina. (2025). TFGBV : Violence sexiste facilitée par la technologie en Tanzanie — une menace numérique croissante. <https://zainafoundationtz.org/tfgbv-technology-facilitated-gender-based-violence-in-tanzania-a-growing-digital-threat/>

harcèlement, le trolling coordonné, le partage non consenti de contenus intimes et la pornographie deepfake, tous visant à intimider, humilier ou discréditer les personnalités publiques féminines et les défenseurs des droits humains. Malgré la reconnaissance croissante de la TFGBV en Tanzanie, notamment à travers des dialogues nationaux sur la violence facilitée par la technologie et la violence sexiste pendant les élections, les réponses politiques restent naissantes et inégales.<sup>36</sup> Des initiatives telles que l'intégration de la sécurité numérique et de la prévention de la violence sexiste dans le Plan d'action national pour la prévention de la violence à l'égard des femmes et des enfants (2025-2029), officiellement lancé en mai 2024, constituent des avancées importantes pour lutter contre la violence sexiste en ligne et renforcer la coordination entre les acteurs des médias, des technologies et du secteur juridique.<sup>36</sup> La militante et personnalité médiatique tanzanienne Maria Sarungi Tsehai est une ardente défenseuse du changement social et de la liberté des médias. En janvier 2025, elle aurait été enlevée par des hommes armés à Nairobi, au Kenya, un incident que les médias locaux ont lié à son activisme. Cet épisode illustre les risques auxquels sont confrontés les militants qui s'expriment ouvertement dans la région et contribue à créer

un climat où les menaces contre les défenseurs des droits humains et les critiques en ligne sont prises au sérieux.<sup>37</sup>

## Protection des données

## et cyber sécurité

En 2025, la Tanzanie a connu des avancées significatives en matière de confidentialité et de protection des données, notamment grâce aux mesures coercitives prises par sa Commission de protection des données personnelles (PDPC) en vertu de la loi sur la protection des données personnelles (PDPA), loi n° 11 de 2022.

L'un des événements majeurs a été la prolongation jusqu'au 30 avril 2025 de la date limite d'enregistrement pour toutes les institutions publiques et privées traitant des données, après quoi les organisations non conformes s'exposaient à des sanctions légales. Le directeur général de la PDPC, M. Mkilia, a déclaré que l'application de la loi commencerait à partir de mai 2025.<sup>38</sup>

En 2025, la PDPC a commencé à renforcer ses capacités institutionnelles. En juillet

36. Dialogue national sur la violence facilitée par la technologie. (2025). Note conceptuelle 2025. Les femmes dans le droit et le développement en Afrique – Tanzanie. <https://wildaftanzania.or.tz/wp-content/uploads/2025/10/National-Dialogue-Concept-Note-2025.pdf>
37. Maria Sarungi Tsehai (s.d.) Dans Wikipédia [https://en.wikipedia.org/wiki/Maria\\_Sarungi\\_Tsehai](https://en.wikipedia.org/wiki/Maria_Sarungi_Tsehai) (consulté le 5 janvier 2026).
38. Africa-Press « La PDPC prolonge le délai d'inscription » (2025) [https://www.africa-press.net/tanzania/all-news/pdpc-extends-registration-deadline\(consulté le 15 décembre 2025\)](https://www.africa-press.net/tanzania/all-news/pdpc-extends-registration-deadline(consulté le 15 décembre 2025)).

2025, elle a organisé une formation de trois jours à l'intention des délégués à la protection des données (DPO), couvrant des thèmes clés tels que les analyses d'impact relatives à la protection des données (DPIA), les autorisations de transfert transfrontalier de données et la préparation des rapports de conformité.<sup>39</sup> Plus tard, en août 2025, la PDPC a organisé une autre session de formation à l'intention des DPD afin de renforcer davantage les capacités en matière de protection des données au sein des institutions. Une décision historique a également marqué le paysage de la protection des données en Tanzanie, lorsque, en août 2025, la PDPC a rendu sa toute première décision concernant une plainte portant sur l'image d'un enfant. La commission a estimé que la publication de la photo d'un nouveau-né sur Instagram sans le consentement parental constituait un traitement illicite de données à caractère personnel sensibles. Elle a infligé une amende au responsable du traitement, ordonné la suppression de l'image et accordé une indemnisation de 20 000 000 TZS (environ 7 800 USD) au plaignant.<sup>40</sup>

Au-delà de l'application de la loi, le système de protection de la vie privée de la Tanzanie a reçu une reconnaissance internationale. En juin 2025, des analystes et des leaders du secteur technologique ont noté que la Tanzanie mettait en place « des systèmes plus efficaces et stables pour la protection des informations personnelles et la protection sur Internet », signe que la protection des données passait de la théorie à la pratique.<sup>41</sup> Par ailleurs, des experts juridiques ont exprimé leurs inquiétudes quant à la réutilisation illégale des données à caractère personnel.

Selon Clyde & Co (2025), en vertu de l'article 25 de la PDPA, la réutilisation des données nécessite un nouveau consentement, sauf si l'utilisation est autorisée par la loi ou si les données sont antonymiques. Certains responsables du traitement s'exposent à de lourdes amendes, voire à des peines d'emprisonnement, s'ils traitent des données à caractère personnel au-delà de la finalité initialement prévue.<sup>42</sup>

39. Commission de protection des données personnelles « Lettre d'invitation : Formation spéciale destinée aux délégués à la protection des données (DPO) – Quatrième promotion » (2025) [https://www.pdpc.go.tz/media/filer\\_public/c8/d6/c8d6f071-f7c4-40e2-a9b5c4dedbceb5f5/invitation\\_letter\\_special\\_training\\_dpos\\_fourth\\_batch.pdf](https://www.pdpc.go.tz/media/filer_public/c8/d6/c8d6f071-f7c4-40e2-a9b5c4dedbceb5f5/invitation_letter_special_training_dpos_fourth_batch.pdf) (consulté le 14 décembre 2025).
40. Fin & Law « La Commission tanzanienne de protection des données personnelles rend sa décision sur la protection des données des enfants » (2025) <https://finandlaw.co.tz/2025/08/20/the-tanzania-personal-data-protection-commission-issues-its-decision-on-protection-of-childs-data/> (consulté le 10 décembre 2025).
41. IPP Media/ The Guardian « La Tanzanie reconnue pour ses progrès en matière de protection des données à caractère personnel et des systèmes de protection sur Internet » (2025) <https://www.africa-press.net/tanzania/all-news/pdpc-extends-registration-deadline> (consulté le 10 décembre 2025).
42. Clyde & Co LLP « Protection des données à caractère personnel en Tanzanie : lutter contre la réutilisation illicite des données à caractère personnel » (2025) <https://www.clydeco.com/en/insights/2025/11/protection-of-personal-data-in-tanzania-addressing> (consulté le 14 décembre 2025).

## Vie privée et

## surveillance

Les pouvoirs de surveillance de la Tanzanie reposent principalement sur la loi sur la cybercriminalité (2015) et la loi sur la réglementation des communications électroniques et postales (contenu en ligne) (2020), qui permettent aux autorités d'accéder aux données de communication et d'ordonner la surveillance ou le retrait de contenus pour des motifs généraux tels que la sécurité nationale ou l'ordre public. Les lois autorisant la surveillance ne prévoient pas de critères clairs en matière de nécessité et de proportionnalité et n'exigent pas systématiquement une autorisation judiciaire préalable. En conséquence, les pouvoirs de surveillance sont étendus, discrétionnaires et insuffisamment encadrés par des garanties en matière de droits de l'homme.

Bien que le gouvernement n'ait pas confirmé publiquement l'acquisition d'outils de surveillance de masse avancés, des inquiétudes persistent quant à la surveillance des communications numériques par les autorités, en particulier lors des élections et des man-

ifestations.<sup>43</sup> En 2025, les restrictions nationales d'accès à Internet et le blocage de plateformes lors des élections générales ont mis en évidence la capacité étendue de l'État à contrôler et à surveiller l'activité en ligne. Des groupes de la société civile ont signalé la surveillance de groupes WhatsApp et de plateformes de réseaux sociaux utilisés à des fins de mobilisation, ce qui a conduit à des arrestations.<sup>44</sup> La Tanzanie continue de s'appuyer sur des systèmes biométriques, notamment l'identification nationale biométrique (cartes d'identité), l'enregistrement des cartes SIM (Subscriber Identity Module) et l'inscription biométrique des électeurs, qui impliquent tous la collecte d'empreintes digitales et d'autres données personnelles sensibles.

Si ces systèmes se justifient à des fins administratives et électorales, les garanties relatives à la conservation, au partage et à l'utilisation secondaire des données restent floues. Il n'y a pas de confirmation publique de l'utilisation de la technologie de reconnaissance faciale en temps réel dans les espaces publics à la date de 2025, mais l'absence de limites juridiques explicites à l'expansion de la biométrie soulève des inquiétudes. La faible application des lois sur la protection des données accroît les risques pour la vie privée et la

43. CIPESA, État de la liberté sur Internet en Afrique 2024 : Démocratie électorale et technologie en Afrique – Pièges et promesses (consulté le 6 novembre 2025), [https://cipesa.org/wp-content/files/reports/State\\_of\\_Internet\\_Freedom\\_in\\_Africa\\_Report\\_2024.pdf](https://cipesa.org/wp-content/files/reports/State_of_Internet_Freedom_in_Africa_Report_2024.pdf)

44. Human Rights Watch, Tanzanie : une loi répressive sur la cybercriminalité utilisée pour réduire les critiques au silence (consulté le 6 novembre 2025), <https://www.hrw.org/news/2023/03/30/tanzania-repressive-cyber-crime-law-used-silence-critics>

non-discrimination.

En 2025, l'Autorité de régulation des communications de Tanzanie (TCRA) a ordonné des restrictions de contenu et des suspensions de plateformes pendant la période électorale, y compris le blocage de l'accès à X (anciennement Twitter).<sup>45</sup> Les rapports de transparence de Meta pour 2025 indiquent qu'en juin 2025, le gouvernement tanzanien avait demandé la divulgation d'urgence d'un compte, justifiant cette demande par la nécessité de surveiller le contenu et ses créateurs.<sup>46</sup> Le nombre exact de demandes de retrait n'est pas rendu public par les autorités, ce qui limite la responsabilité. Ces mesures sont généralement mises en œuvre sans contrôle judiciaire ni explication publique, ce qui ne respecte pas les normes en matière de droits. Le contrôle de la surveillance en Tanzanie reste faible en 2025. Bien que la Commission de protection des données personnelles existe en droit, elle manque d'indépendance totale et de capacité opérationnelle. Les décisions en matière de surveillance et de restriction des contenus sont largement exécutées par les organes exécutifs et réglementaires sans contrôle judiciaire obligatoire. Le contrôle parlementaire des activités de renseignement et de surveillance est minimal, et les personnes concernées ont un accès limité

aux voies de recours ou aux appels, ce qui se traduit par un faible niveau de transparence et de responsabilité.

## Évolutions dans les

## TIC et les technologies

## émergentes

En 2025, la Tanzanie a réalisé plusieurs avancées significatives dans le domaine de l'intelligence artificielle et des technologies émergentes, soutenues par des politiques, l'innovation et l'engagement des parties prenantes. Tout d'abord, l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a soutenu une évaluation nationale de l'état de préparation à l'IA par le biais de consultations multipartites à Dar es Salaam et à Zanzibar, qui ont abouti à un rapport présenté lors du Forum africain sur la gouvernance de l'Internet en mai.<sup>47</sup> Cela a jeté les bases de la stratégie nationale émergente de la Tanzanie en matière d'IA. En septembre, le gouvernement a dévoilé un projet de lignes directrices nationales sur l'IA et a annoncé son intention de créer un Institut na

45. BBC News « La Tanzanie bloque l'accès à X après que le gouvernement a déclaré que des pirates informatiques avaient ciblé des comptes » (2025) <https://www.bbc.com/news/articles/cgmjdrkz1o> (consulté le 5 janvier 2026).
46. Meta Transparency « Demandes de données gouvernementales : Tanzanie » (2025) <https://transparency.meta.com/reports/government-data-requests/country/TZ/> (consulté le 17 février 2026).
47. Le Citizen « La Tanzanie va accueillir le premier forum sur l'IA pour favoriser l'innovation inclusive » (2025) <https://www.thecitizen.co.tz/tanzania/news/national/tanzania-to-host-inaugural-ai-forum-to-drive-inclusive-innovation-5089014> (consulté le 14 décembre 2025)

tional des technologies numériques et de l'IA à Dodoma, visant à renforcer les capacités en matière d'apprentissage automatique, d'apprentissage profond et d'IA responsable.<sup>48</sup>

Dans le domaine des médias, l'initiative « AI for Media Development » (AI4MD), organisée par Tech and Media Convergence et soutenue par l'UNESCO, a publié un rapport documentant l'adoption croissante de l'IA dans le journalisme.<sup>49</sup> Ce rapport souligne que les journalistes utilisent de plus en plus les outils d'IA pour la rédaction, la vérification des faits, la traduction et le suivi des tendances, mais met également en garde contre le faible niveau de sensibilisation général et la nécessité de renforcer les capacités. La Tanzanie intègre également l'IA dans son système de santé. Par exemple, l'Institut orthopédique de Muhimbili a annoncé le déploiement d'équipements médicaux basés sur l'IA afin d'améliorer les capacités de diagnostic et la gestion des flux de patients, rendant ainsi les services plus efficaces et plus réactifs.<sup>50</sup> Enfin, sur le plan réglementaire, le ministère tanzanien de la Communication et des Tech-

nologies de l'information a publié des lignes directrices éthiques pour l'utilisation de l'IA, reflétant son engagement à aligner le développement de l'IA sur les valeurs nationales, la gouvernance des données et les droits de l'homme.<sup>51</sup>

## Inclusion numérique

En 2025, la Tanzanie a réalisé des progrès significatifs en matière d'inclusion numérique, grâce à la fois au développement des infrastructures et au renforcement des capacités. Le nombre d'abonnements à Internet a bondi à 56,3 millions en septembre 2025, portant le taux de pénétration de l'Internet à 82,6 %, en grande partie grâce à l'extension de la couverture du haut débit mobile avec les réseaux 4G et 5G émergents.<sup>52</sup> DataReportal estime que le taux de pénétration de l'Internet en Tanzanie s'élevait à 29,1 % de la population totale à la fin de 2025, ce qui reflète la proportion d'individus qui utilisent

48. Tech & Media Convergency / UNESCO IPDC « Lancement du rapport sur les médias et l'IA en Tanzanie soutenu par l'UNESCO IPDC » (2025) <https://www.unesco.org/en/articles/launch-unesco-ipdc-supported-tanzania-media-and-ai-report> (consulté le 10 décembre 2025)
49. UNESCO « Prêts pour l'IA et responsables : la Tanzanie dévoile son évaluation nationale lors du Forum africain sur la gouvernance de l'Internet » (2025) <https://www.unesco.org/en/articles/ai-ready-and-responsible-tanzania-unveils-national-assessment-africa-internet-governance-forum> (consulté le 10 décembre 2025).
50. The Répondent Online « La Tanzanie se tourne vers l'intelligence artificielle pour améliorer la prestation des soins de santé » (2025) <https://www.therespondents.co.tz/2025/09/tanzania-turns-to-artificial.html> (consulté le 14 décembre 2025).
51. Ministère des Communications et des Technologies de l'information (MICIT) « Lignes directrices pour une utilisation sûre et éthique de l'intelligence artificielle en Tanzanie » (2024) <https://www.mawasiliano.go.tz/uploads/documents/sw-1749982790-Guidelines%20for%20AI%20ethical%20USE%20Guideline%20MICIT%202025ver.pdf> (consulté le 5 janvier 2026).
52. Business Insider Tanzania « Le boom numérique en Tanzanie : l'Internet et les services mobiles en plein essor » (2025) <https://businessinsider.co.tz/tanzanias-digital-boom-internet-and-mobile-services-soar/> (consulté le 14 décembre 2025).

effectivement l'Internet<sup>53</sup>. En revanche, les chiffres cités par l'Autorité de régulation des communications de Tanzanie (TCRA), qui se basent sur les abonnements Internet actifs liés aux enregistrements de cartes SIM plutôt que sur les utilisateurs uniques, font état de taux de pénétration d'environ 82,6 %<sup>54</sup>, illustrant ainsi comment les mesures basées sur les abonnements peuvent surestimer de manière significative l'accès individuel à Internet. Parallèlement, le coût de l'accès à Internet est devenu plus abordable, une évolution attribuée aux investissements publics et aux efforts de régulation, qui ont particulièrement profité aux femmes et aux populations rurales.<sup>55</sup>

Sur le plan de la gouvernance, la Tanzanie a accueilli le 14e Forum africain sur la gouvernance de l'Internet (AfIGF) en mai 2025, réunissant plus de 1 000 délégués de toute l'Afrique afin d'élaborer une politique numérique inclusive et de promouvoir une gouvernance de l'Internet équitable et pilotée par les communautés.<sup>56</sup> Parallèlement,

l'évaluation nationale de l'état de préparation à l'IA, menée en collaboration avec l'UNESCO, a tracé la voie vers une stratégie en matière d'IA éthique et inclusive, alignée sur les objectifs de développement.<sup>57</sup>

La Tanzanie a adopté plusieurs mesures législatives et politiques relatives à la sécurité des enfants en ligne, principalement par le biais de la loi sur la cybercriminalité (2015)<sup>58</sup>, du règlement sur les communications électroniques et postales (contenus en ligne) (2020) et de la loi sur l'enfance<sup>59</sup>, qui, ensemble, érigent en infraction pénale la diffusion de matériel pédopornographique (CSAM), l'exploitation sexuelle des enfants et les contenus en ligne préjudiciables.<sup>123</sup>

Ces lois fournissent un cadre général pour la protection des enfants en ligne, y compris des obligations pour les fournisseurs de services de restreindre les contenus interdits et de coopérer avec les autorités. Cependant, la Tanzanie ne dispose pas d'une loi complète sur la sécurité numérique spécifique aux enfants traitant des risques émergents en ligne

53. DataReportal « Digital 2026 : Tanzanie » (2025) <https://datareportal.com/reports/digital-2026-tanzania> (consulté le 5 janvier 2026).
54. Autorité de régulation des communications de Tanzanie « Rapport sur les statistiques des communications pour le trimestre se terminant en septembre 2025 » (2025) [https://www.tcra.go.tz/uploads/text-editor/files/Communication%20statistics%20report%20for%20quarter%20one%20ending%20September%202025\\_1760792820.pdf](https://www.tcra.go.tz/uploads/text-editor/files/Communication%20statistics%20report%20for%20quarter%20one%20ending%20September%202025_1760792820.pdf) (consulté le 14 décembre 2025).
55. IPP Media / The Guardian « La Tanzanie parmi les pays leaders en matière d'accès abordable à Internet » (2025) <https://ippmedia.co.tz/the-guardian/business/read/tanzania-among-leading-countries-with-affordable-internet-access-2025-05-09-124946/> (consulté le 14 décembre 2025).
56. Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique « La Tanzanie accueille une initiative continentale en faveur d'une gouvernance inclusive de l'Internet » (2025) <https://uneca.org/stories/tanzania-hosts-continental-push-for-inclusive-internet-governance> (consulté le 14 décembre 2025).
57. UNESCO « Prêts pour l'IA et responsables : la Tanzanie dévoile son évaluation nationale lors du Forum africain sur la gouvernance de l'Internet » (2025) <https://www.unesco.org/en/articles/ai-ready-and-responsible-tanzania-unveils-national-assessment-africa-internet-governance-forum> (consulté le 14 décembre 2025).
58. La loi sur la cybercriminalité, loi n° 14 de 2015 (la loi sur la cybercriminalité).
59. Loi sur l'enfance, loi n° 21 de 2009 (loi sur l'enfance).

tels que le cyberharcèlement, le grooming en ligne, les préjudices algorithmiques et la protection des données des enfants.<sup>4</sup> Dans la pratique, l'application de la loi se concentre davantage sur les sanctions pénales que sur la prévention, la culture numérique ou les mesures de réparation centrées sur l'enfant, ce qui limite la conformité avec les normes internationales telles que la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et l'Observation générale n° 25 sur les droits des enfants dans l'environnement numérique.<sup>5</sup>

En 2025, les personnes handicapées en Tanzanie continuent de se heurter à des obstacles importants pour accéder pleinement au numérique, malgré les protections juridiques existantes. La loi sur les personnes handicapées (2010) et la politique nationale en matière de TIC reconnaissent le droit des personnes handicapées à accéder aux technologies de l'information et de la communication, mais la mise en œuvre reste inégale, avec une application limitée des normes d'accessibilité pour les sites web, les applications mobiles et les services publics numériques.<sup>60</sup> Le faible nombre de programmes de formation numérique ciblés sur les personnes handicapées aggrave encore l'exclusion, compromettant le respect de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées (CRPD), en particulier les arti-

cles 9 et 21 sur l'accessibilité et l'accès à l'information.<sup>61</sup>

## Fonds de service

### universel (USF)

D'après les rapports officiels 2025 de l'UCSAF (Fonds d'accès au service universel de communication), le Fonds d'accès au service universel de communication de la Tanzanie a soutenu une expansion à grande échelle des infrastructures de télécommunications au cours de l'année. Début 2025, l'UCSAF avait passé des contrats pour la construction de 2 143 tours de communication à l'échelle nationale, ciblant 1 974 circonscriptions et plus de 5 100 villages, dans le but d'étendre les services à plus de 23 millions de personnes. Parmi celles-ci, environ 1 754 tours étaient déjà achevées et opérationnelles en janvier 2025, tandis que les autres étaient en cours de construction.

Un élément majeur de ce déploiement est le projet de 758 tours dans le cadre du projet « Digital Tanzania », qui, à la mi-2025, était achevé à plus de 90 %, avec plus de 680 tours terminées dans plusieurs régions, principalement dans des zones rurales et auparavant non desservies.<sup>62</sup> De plus, l'UCSAF a lancé de

60. La politique nationale en matière de technologies de l'information et de la communication de 2016 (la politique nationale en matière de TIC).

61. Convention relative aux droits des personnes handicapées (CRPD) <https://www.ohchr.org/en/instruments-mechanisms/instruments/convention-rights-persons-disabilities> (consulté le 5 janvier 2026).

62. IPP Media / The Guardian « UCSAF : 90 % des 758 nouvelles tours de télécommunications sont achevées » (2025) <https://www.ippmedia.com/the-guardian/news/local-news/read/ucsaf-90pc-of-758-recent-telecom-towers-completed-2025-05-27-110231/> (consulté le 5 janvier 2026).

nouvelles phases de déploiement fin 2025, comprenant notamment des plans pour environ 280 tours supplémentaires dans des zones stratégiques et frontalières, ce qui indique une expansion continue au-delà du déploiement principal.<sup>63</sup> Il s'agit d'un progrès

considérable pour connecter davantage de communautés souvent marginalisées, et cela témoigne d'une croissance en termes de couverture ainsi que d'une progression significative par rapport aux années précédentes.

## Conclusion

La coupure d'Internet de 2025 et la répression des droits numériques en Tanzanie constituent une grave atteinte aux normes démocratiques, à la transparence de la gouvernance et aux libertés fondamentales. Le black-out national, qui a duré plusieurs jours pendant les élections générales contestées, a considérablement compromis l'intégrité électorale, l'accès à l'information et la participation civique.<sup>64</sup> Les organisations de la société civile ont documenté des violations généralisées des droits humains, notamment des arrestations arbitraires, la répression des médias et des violences contre des civils et des journalistes pendant et après les élec-

tions (LHRC et al., 2025; HRW, 2025). Cette coupure a non seulement perturbé les communications, mais a également empêché la société civile et les citoyens de signaler et de vérifier les violations des droits de l'homme.<sup>65</sup> Malheureusement, le recours massif du gouvernement à son pouvoir réglementaire a également impliqué la modification des règles relatives aux contenus en ligne (TCRA, 2025), suscitant des inquiétudes quant à une censure enracinée et à un contrôle centralisé des plateformes numériques. Vous trouverez ci-dessous quelques recommandations adressées au gouvernement, au secteur privé et à la société civile.

63. Fonds d'accès au service universel de communication (UCSAF) « Taarifa ya Miradi ya UCSAF » (2025) <http://ucsaf.go.tz/uploads/documents/sw-1755174497-TAARIFA%20YA%20MIRADI%20YA%20UCSAF.pdf>(consulté le 5 janvier 2026).

64. Paradigm Initiative « Communiqué de presse : la coupure d'Internet en Tanzanie et la suspension actuelle de X coûtent plus de 238 millions de dollars, prévient Paradigm Initiative » (2025) <https://paradigmhq.org/tanzanias-internet-blackout-cost-over-us-238-million/> (consulté le 6 janvier 2026). Paradigm Initiative

65. CIPESA, « La coupure d'Internet en Tanzanie sape l'intégrité électorale et met en péril les moyens de subsistance » (consulté le 6 novembre 2025), <https://cipesa.org/2025/10/tanzanias-internet-disruption-undermines-electoral-integrity-and-imperils-livelihoods/>

## Recommandations

### À l'intention du gouvernement

- Mettre pleinement en œuvre et faire respecter un cadre complet de protection des données, comprenant un contrôle indépendant et des garanties claires en matière de surveillance, conformément aux normes internationales en matière de droits de l'homme.
- Réviser, modifier ou abroger les lois qui restreignent indûment la liberté d'expression en ligne, y compris les dispositions relatives aux fausses informations, à la sédition et à la cybercriminalité, et garantir un contrôle judiciaire sur le retrait de contenus et les restrictions d'accès à Internet.
- Veiller à ce que les ressources du Fonds d'accès au service universel de communication (UCSAF) soient utilisées de manière transparente pour réduire la fracture numérique, en mettant davantage l'accent sur l'accessibilité financière, l'accessibilité pour les personnes handicapées, l'inclusion de genre et la culture numérique.
- Renforcer l'accès à l'information grâce à une Commission de l'information indépendante et efficace et à la divulgation proactive des données d'intérêt public, y compris les pratiques de surveillance et les dépenses du Fonds de service universel (USF).

### Aux médias

- Sensibiliser le public aux droits numériques, notamment à la vie privée, à la liberté d'expression, à la sécurité en ligne et à la protection contre la désinformation.
- Renforcer le journalisme d'investigation et d'intérêt public sur la gouvernance numérique, les élections, la surveillance et les coupures d'Internet.

- Promouvoir des pratiques journalistiques sensibles au genre, inclusives envers les personnes handicapées et éthiques, en particulier lors de la couverture des abus en ligne et du discours politique.

#### Aux organisations de la société civile:

- Surveiller et documenter les violations des droits numériques, notamment la censure, la surveillance, la désinformation sexiste et les restrictions liées aux élections.
- Organiser des formations de renforcement des capacités à l'intention des autorités judiciaires, des forces de l'ordre et des agences de sécurité afin d'améliorer la compréhension des droits numériques et des normes internationales en matière de droits humains.
- Développer les programmes de culture numérique, de sécurité en ligne et de sensibilisation aux droits ciblant les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les communautés rurales.
- Mener des actions en justice stratégiques et des campagnes de plaidoyer politique pour faire progresser une gouvernance numérique respectueuse des droits et la responsabilité.







#### Au secteur privé:











- Renforcer les mesures de protection des données et de cyber sécurité, en garantissant une protection solide des données personnelles des utilisateurs, en particulier pour les groupes vulnérables tels que les femmes.
- Investir dans des initiatives d'inclusion numérique telles que l'accès abordable, les technologies accessibles aux personnes handicapées et les programmes visant à étendre une connectivité significative dans les communautés rurales et mal desservies.
- Adopter et mettre en œuvre des politiques fondées sur les droits humains et des cadres de diligence raisonnable conformes aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, en veillant à ce que les produits et services ne facilitent pas la censure, la surveillance illégale ou la discrimination.
- Accroître la transparence en matière de modération des contenus, de demandes de données et d'interruptions de service, notamment en publiant régulièrement des rapports de transparence détaillant les demandes des pouvoirs publics et les réponses de l'entreprise.







# L'indice Score



Tanzanie, 2025

1 = Totalement non conforme; 2 = Légèrement conforme; 3 = Modérément conforme;  
4 = Considérablement conforme; 5 = Entièrement conforme

Indicateurs	ACHPR Principe	2024 Score	2025 Score	2025 Justification
Coupures d'Internet	P38(2)			X a été restreint, Internet a été coupé pendant et après les élections.
Absence de lois, de politiques et d'autres mesures visant à promouvoir un accès universel, équitable, abordable et significatif à Internet	P37			Certaines dispositions des lois existantes promeuvent l'équité et un accès abordable à Internet, comme la loi sur l'accès à l'information, la Stratégie pour l'économie numérique de la Tanzanie 2024-2034 et la loi sur les communications électroniques et postales (2010), qui favorise l'expansion des services de communication en créant l'UCSAF. Cependant, compte tenu de la coupure totale d'Internet en 2025 pendant les élections, cela ne se traduit pas concrètement dans la pratique.
Criminalisation des fausses informations	P22(2)			Bien qu'elles n'aient pas été qualifiées de fausses informations, des arrestations ont été effectuées en lien avec l'expression politique et les communications en ligne.

Indicateurs	ACHPR Principe	2024 Score	2025 Score	2025 Justification
Législation sur la sédition	P22(2)			La loi sur les services médiatiques et la loi sur la cybercriminalité criminalisent la « sédition » et, en 2025, des figures de proue de l'opposition et des détracteurs ont été inculpés de trahison.
Arrestations arbitraires et harcèlement des médias, des défenseurs des droits de l'homme et des citoyens	P20(1) et (2)			Plus de 1 700 arrestations ont été recensées, tandis qu'au moins 10 décès liés aux manifestations ont été confirmés par l'ONU. La société civile et les groupes d'opposition font état de chiffres de mortalité nettement plus élevés, mais non vérifiés, dans le contexte de la coupure d'Internet.
Législation sur la protection des données	P42			Des progrès ont été réalisés, notamment le lancement de l'enregistrement des responsables du traitement et des sous-traitants, ainsi que le déploiement de programmes de renforcement des capacités et de formation destinés aux acteurs des secteurs public et privé. Il reste encore du travail à accomplir, car la loi doit être révisée.
Les États interviennent et exigent la suppression de contenus en ligne par les intermédiaires du web	P38 et P39(4)			Des médias ont été interdits de manière arbitraire en raison des contenus qu'ils partagent. Le gouvernement a demandé à certains réseaux sociaux de premier plan, dont Meta, de bloquer ou de limiter la visibilité des comptes d'activistes.
Atteinte à la confidentialité des communications	P41			Des lois telles que la PDPA existent, mais leur respect est limité, bien que la commission ait mené des actions de renforcement des capacités auprès des principales parties prenantes en 2025. D'autres lois, telles

Indicateurs	ACHPR Principe	2024 Score	2025 Score	2025 Justification
				que la loi sur la cybercriminalité, autorisent l'atteinte à la vie privée pour des raisons de sécurité nationale ou dans le cadre d'enquêtes.
Manque de proactivité du gouvernement dans la divulgation et la diffusion d'informations sur les technologies numériques.	P29(3)			Le gouvernement utilise les médias en ligne pour communiquer avec les citoyens, notamment les réseaux sociaux et les sites web, qui sont souvent mis à jour dans les deux langues. Le site web de l'UCSAF publie régulièrement des mises à jour ainsi que les rapports trimestriels de la TCRA disponibles en kiswahili, ce qui les rend plus accessibles au public.
Stratégies nationales en matière d'IA et de technologies émergentes	P39(6)			Une stratégie pour l'utilisation responsable de l'intelligence artificielle en Tanzanie a été rédigée, les parties prenantes ont apporté leur contribution.
Droits des enfants en ligne				La loi sur l'enfance garantit la protection générale des enfants, tandis que la loi sur la cybercriminalité et la loi sur les communications électroniques et postales traitent des questions liées à la pornographie infantile et au cyberharcèlement. Dans sa décision d'août 2025, la Commission tanzanienne de protection des données personnelles a statué qu'une photographie d'enfant constituait une donnée personnelle sensible et que son utilisation ou son partage à des fins commerciales sans le consentement parental était illégal au regard de la loi sur la protection des données personnelles

Indicateurs	ACHPR Principe	2024 Score	2025 Score	2025 Justification
Inclusion numérique	P37(3)	 4	 3	Efforts continus de l'UCSAF en matière de connectivité, y compris les antennes supplémentaires qu'elle a construites en 2025
TOTAL (jusqu'à 60):	2024: 27	<b>2025</b> <b>26</b>		



374 Borno Way, Yaba 101245, Lagos, Nigeria.  
[www.paradigmhq.org](http://www.paradigmhq.org)